

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 20 JUIN 2018

M. Thierry DEHAYNIN, Président, ouvre la séance à 19h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, à la Secrétaire municipale, au public, ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus 34 sont présents 8 excusés et 8 absents

Quorum: 26 Majorité absolue : 18

Municipalité: présente

Huissier : vacant

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

2. ASSERMENTATIONS

Le Président annonce les démissions de Mmes Cécile DECURNEX et Martine TAFELMACHER-EGGER. Elles sont remplacées par Mme Christine BÄRTSCH et M. Nicolas REICHMUT. Il est procédé à leur assermentation séance tenante.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2018

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Assermentations
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2018
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2018
5. Informations du Bureau du Conseil communal
6. Informations des Commissions et Délégations intercommunales
7. Informations de la Municipalité
8. Réponses et suivi de la Municipalité aux questions posées par les Conseillers communaux
9. Elections réglementaires, à savoir :
 - a) Election du Président
 - b) Election du 1^{er} Vice-président
 - c) Election du 2^{ème} Vice-président
 - d) Election des Scrutateurs
 - e) Election des Suppléants
 - f) Election de la Commission de gestion
 - g) Election de la Commission des finances
10. Préavis municipal no 03/2018 - Comptes 2017
 - a) Rapport de gestion
 - b) Rapport d'activités
 - c) Présentation des comptes et discussion

- d) Adoption du rapport de gestion
- e) Adoption des comptes 2017
- 11. Réponse à la pétition reçue au sujet de la construction de deux immeubles à la route de l'Eglise
- 12. Motion de Monsieur le Conseiller E. WEISSKOPF pour amender le règlement communal du Conseil communal de Commugny
- 13. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2018

M. Norbert KALTENRIEDER demande la modification suivante :

Page 27, point 8 : Il signale qu'il avait bien précisé « inondation à la **laiterie** ».

La phrase devient : M. Norbert KALTENRIEDER demande quand s'est produite la dernière inondation à la laiterie ?

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2018, modifié, est adopté à la majorité.

5. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président donne lecture de la liste des demandes d'examen en cours qui doivent faire l'objet d'un préavis.

5.1 Poste d'huissier

D'entente avec la Municipalité, le Bureau proposera, lors du prochain Conseil, la candidature de M. Claudio MENDICINO, Concierge à 100 % à Commugny depuis le 1^{er} février 2018.

5.2 Sortie du Conseil 2018

Celle-ci a eu lieu le 27 mai et a été un moment privilégié de rencontre et de partage. Le Président remercie Mme Floriane DECURNEX GONZALEZ de l'avoir organisée ainsi que Mme la Syndique pour l'aide qu'elle a apportée sur place.

5.3 Organisation – envoi des convocations du Conseil communal

Afin d'éviter des situations génératrices de stress pour les membres du Bureau, le Président propose de faire, dorénavant, les envois le jeudi plutôt que le vendredi soit 13 jours avant le Conseil. Cette solution permettrait de disposer d'une marge de sécurité de 24 heures en cas de problème. Pour cela, les Commissions devront remettre leurs rapports le jeudi matin et non le jeudi soir comme actuellement.

Le Conseil accepte cette nouvelle façon de procéder.

5.4 Courrier

Le Président signale que le Bureau a reçu une lettre de la Préfecture relative à des informations confidentielles qui n'auraient pas dû figurer dans le rapport de la Commission de gestion 2017 (COGEST). Ce courrier a été transmis à la COGEST et sera repris sous point 10.

5.5 Vacations

Dans son rapport, la COGEST relève qu'il y avait un manque de transparence général dans la gestion des jetons de présence. Le Président pense qu'il n'y a pas de manque de transparence dans le paiement des vacations mais plutôt un problème d'organisation. Actuellement, les Présidents de Commission doivent remplir des fiches de présence, les transmettre au Président du Conseil qui les donne à Mme la Syndique qui, ensuite, les transmet au Boursier pour paiement. Le retard constaté cette année est dû à la lourdeur de la procédure (transmission au Boursier, vérification et recherche des IBANS).

Le Président donne la parole à M. Michel JACCARD, Boursier, pour explications complémentaires. Celui-ci, déclare qu'il n'est pas nécessaire de changer le système car il fonctionnait très bien depuis longtemps. Il pense qu'il faut refaire des formulaires qui permettent de récupérer les informations nécessaires à son bon fonctionnement.

Le Président annonce qu'un préavis sera présenté prochainement au Conseil. Il donnera des informations sur les montants des vacations versées aux Conseillers communaux, à la Secrétaire du Conseil, au Président du Conseil et aux Membres du Bureau ainsi que sur les procédures suivies. Par ailleurs, le Bureau étudiera l'organisation relative au paiement des vacations et transmettra une liste récapitulative à la COGEST à fin 2018. Enfin, il indique qu'il proposera une réunion à plusieurs Présidents de Commission afin de prendre leurs avis sur le sujet.

6. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES

6.1 Services Industriels de Terre-Sainte et environs (SITSE)

Mme Geneviève WALTER fait savoir que le Conseil intercommunal des SITSE s'est réuni la semaine passée et qu'un certain nombre de préavis ont été votés pour différents travaux :

- la pose d'une borne hydrante au chemin de la Fontaine (respect d'une distance maximale entre deux bornes de 160 mètres)
- l'installation, suite à un incendie intervenu à la station de pompage à Coppet, de détecteurs de chaleur et de fumée dans toutes les installations électriques des stations de pompage et de la Station d'épuration de Terre-Sainte (STEP)
- la mise en place, suite à un problème de pollution, d'un système de désinfection UV à la Source Marie à Commugny, ainsi que la pose d'un escalier (respect des normes de sécurité).

Mme Thérèse DITTLI communique les informations suivantes :

6.2 Association intercommunale du réseau pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre-Sainte (AJET)

Les comptes 2017 ont été approuvés le 31 mai 2018. Le coût total à la charge de la Commune est de CHF 532'564.00 (CHF 187.39/ habitant).

6.3 Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte (ASCOT)

Les comptes 2017 ont été approuvés le 24 mai 2018. Le coût total pour la Commune est de CHF 1'486'983.45 soit CHF 798'186.75 pour le primaire et CHF 688'796.70 pour le secondaire. Le coût moyen à la charge de Commugny atteint CHF 523.22 par habitant (CHF 527.20 en 2016).

Mme Th. DITTLI passe la parole à M. Guillermo DE LA FUENTE, Membre de la Commission de gestion de l'ASCOT.

Le Président signale que le document qui sera présenté n'est pas un document officiel de l'ASCOT et qu'il s'agit d'une étude réalisée par M. G. DE LA FUENTE sur les comptes 2017 de l'Association intercommunale précitée.

(cf. document joint à l'envoi du procès-verbal).

Pour finir, M. G. DE LA FUENTE se tient à disposition des Conseillers pour d'éventuelles questions.

Le Président remercie M. G. DE LA FUENTE pour son excellent travail.

7. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui fait savoir :

7.1 Politiques de mobilité et d'aménagement du territoire

Mme Odile DECRE, Syndique, présente les réflexions des Municipalités de Commugny et Chavannes-de-Bogis dans le cadre de leurs politiques de mobilité et d'aménagement du territoire. (cf. présentation jointe à l'envoi du procès-verbal).

Elle précise que les Communes se sont rencontrées à plusieurs reprises et qu'elle présentera plus particulièrement le périmètre qui concerne le chemin des Pins et le Centre Manor-Chavannes.

Arrivée à 20h15 de Messieurs Charles CLARIS, Omar SHARIF et Peter Mc AVOCK. La majorité passe à 19.

Enfin, elle indique que rien n'est encore fait et qu'il s'agit des réflexions menées par les deux Municipalités mentionnées ci-dessus.

7.2 Assemblée des Syndics de Terre-Sainte (ASTS)

La dernière Assemblée a eu lieu au début du mois de juin 2018. Il a été discuté, entre autres, de l'Aménagement du territoire, des transports publics et du problème de l'école de voile de Terre-Sainte qui va devoir quitter la Commune de Crans.

7.3 Assemblée des Syndics du District de Nyon

La prochaine Assemblée se tiendra le 30 août 2018.

7.4 Sortie annuelle de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV)

La Municipalité a participé à cette manifestation et a visité un Centre dédié à la vie aquatique situé au bord du Boiron à Tolochenaz appelé la « Maison de la Rivière ». Cette visite s'est avérée très

intéressante. La Municipalité organisera vraisemblablement des actions pédagogiques et informatives en lien avec ce lieu.

M. Pierre MAILLEBIAU, Municipal, fait savoir :

7.5 Ecoles

Les vacances scolaires débuteront le vendredi 6 juillet au soir. La gestion des enclassements s'avère très compliquée car les mouvements sont permanents jusqu'à mi-juillet. Ce phénomène est dû au fait que beaucoup de parents inscrivent leurs enfants dans deux écoles (privée et publique) et font leurs choix au dernier moment. Ceci est aussi lié aux déménagements nombreux des familles pendant les vacances d'été dans nos régions. Enfin, la classe supplémentaire de 1^{er} P créée l'année dernière ne sera pas renouvelée. Dès lors, le petit bâtiment situé dans la cour de la Maison de Commune sera récupéré pour y installer le Conservatoire de musique de Terre-Sainte et environs (CMTSE).

7.6 Structure d'accueil parascolaire (UAPE)

La Fête de fin d'année est prévue le vendredi 22 juin 2018 dès 19h00.

M. Yves HERMANJAT, Municipal, signale :

7.7 Parc central

Il est procédé à la présentation de photos (nouvelle place de jeux avec sable, pistes, arbres, zone accessible aux personnes handicapées, place de jeux pour les plus grands enfants, etc.). La zone multisports sera ouverte à l'occasion de la Fête de l'UAPE. Les barrières placées autour du terrain de foot le seront pour une période d'un an pour éviter que le terrain ne soit piétiné. Les travaux seront bientôt terminés et l'inauguration officielle est fixée au 8 septembre 2018.

M. Harry SCHAUB, Municipal, indique :

7.8 Statistique des délits

Les chiffres bruts reçus de la Gendarmerie cantonale montrent que, globalement, le nombre de délits est en diminution à Commugny (quarante pour cent par rapport aux Communes voisines). Par ailleurs, l'on observe des disparités entre les Communes comme, par exemple, Chavannes-de-Bogis qui enregistre plus de délits du fait de sa proximité avec une sortie d'autoroute et un Centre commercial.

7.9 Nettoyage des toitures, dalles et cheminements

Des entreprises étrangères proposent leurs services en utilisant des véhicules avec plaques d'immatriculation vaudoises. En fait, il s'agit de voitures louées à des garagistes ou entreprises de location en Suisse.

7.10 Nuisances sonores

Un tout-ménage sera envoyé pour rappeler les règles à respecter et les principes de comportements respectueux pour une bonne qualité de vie (Règlement communal de police).

M. Michel GOLAY, Municipal, signale :

7.11 Plan des circulations

Des préavis relatifs à l'aménagement de la route de Coppet (RC 6-C-S) ainsi que de la route de l'Église et du chemin du Martinet seront présentés au Conseil en octobre prochain.

7.12 Panne des feux de traversée du village (côté hôtel restaurant « Guillaume Tell »)

L'installation, encore sous garantie, a été réparée par l'entreprise - Siemens -. Il s'agissait d'un défaut de fabrication.

8. REPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui indique :

8.1 Quotidien « *La Côte* » - difficultés financières

Elle traitera ce point lors de la prochaine séance du Conseil.

8.2 Route de Divonne – traversée

M. M. GOLAY, Municipal, revient sur la demande de M. Daniel FLESHER (Conseil du 16 mai 2018) soit de poser deux mètres carrés de bitume pour permettre aux promeneurs de traverser depuis l'abribus et rejoindre la campagne sans devoir marcher dans la boue. Il confirme que la Municipalité va faire réaliser un aménagement léger.

Quant à la demande de Mme Marianne NAEGELI de mettre un arbre à cet endroit il signale qu'il est interdit de planter un arbre à moins de six mètres d'une route.

9. ELECTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le Président passe la parole à Mme Geneviève WALTER, 2^{ème} Vice-Présidente, pour procéder à l'élection du Président.

a) Election du Président

M. Thierry DEHAYNIN est élu par acclamation

b) Election du 1^{er} Vice-Président

M. Christian LOWE est élu par acclamation

c) Election du 2^{ème} Vice-Président

Mme Geneviève WALTER est élue par acclamation

d) Election des scrutateurs

Mme Lisset MARZARI et M. André WIESEL sont élus par acclamation

e) Election des suppléants

Mesdames Emmanuelle COULON et Floriane DECURNEX GONZALEZ sont élues par acclamation

f) Election de la Commission de gestion

Le Président rappelle qu'il s'agit de la Commission la plus importante du Conseil communal car elle dispose du plus grand pouvoir de contrôle et d'investigation sur la gestion de la Commune.

Six candidats se présentent pour les cinq postes à repourvoir et obtiennent les scores suivants :

Christophe CLERC (21), Alexandra HESS (32), Peter MC AVOCK (30), Nicolas REICHMUTH (31), Enesto STAHL (27) et Luminita STANESCU (22).

Mesdames et Messieurs A. HESS, P. MC AVOCK, N. REICHMUTH, E. STAHL et L. STANESCU sont élus.

g) Election de la Commission des finances

Mesdames Christine BÄRTSCH et Geneviève WALTER sont élues par acclamation.

Messieurs Charles CLARIS, Cyrill SCHULER et Emanuel WEISSKOPF sont réélus par acclamation.

10. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 03/2018 CONCERNANT LES COMPTES 2017

Le Conseil accorde la parole à M. M. JACCARD, Boursier, à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique pour présentation des comptes 2017.

a)/b)/c) Rapport d'activité, présentation des comptes et discussion

La Syndique rappelle que les tableaux qui sont présentés ci-après figurent dans les documents envoyés avec la convocation.

.Tableau des revenus par secteur

Mme O. DECRE, Syndique, relève que l'excédent de dépenses est inférieur à celui prévu dans le budget 2017 (310'828.00 au lieu de 1'233'300.00).

M. M. JACCARD, Boursier, précise que l'essentiel des excédents de revenus proviennent des impôts. Les revenus des personnes physiques, l'impôt sur la fortune (4002), l'impôt spécial étranger (4004), l'impôt foncier (4020), les droits de mutation (4040), l'impôt sur les gains immobiliers (4411) sont supérieurs à ceux budgétés. Par contre, les intérêts moratoires subissent une baisse sensible.

. Tableau des dépenses par secteur

M. M. JACCARD, Boursier, présente un tableau qui détaille la facture sociale, la péréquation et la réforme policière.

. Evolution des comptes d'investissements

Ce point ne fait l'objet d'aucune question.

. Marge d'autofinancement

Mme la Syndique rappelle que la marge d'autofinancement est l'excédent de revenus qui ressort du compte de fonctionnement et qui permet de faire des investissements. Elle indique que le résultat de l'exercice 2017 est déficitaire de CHF 310'828.00 et de CHF 150'200.00 après intégration des éléments financiers (amortissements et réserves).

. Evolutions des réserves en 2017

Mme la Syndique constate que les réserves diminuent et passent de CHF 3'480'700.00 au 1^{er} janvier 2017 à CHF 3'295'000.00 au 31 décembre 2017. Une réserve a été créée pour financer la plantation d'arbres ailleurs dans le village lorsque des arbres ne sont pas remplacés après abattage.

. Evolution de la trésorerie au 31.12.2017

M. M. JACCARD, Boursier, relève que la trésorerie s'est améliorée en 2017 puisqu'elle se monte à CHF 9'404'900.00 à fin 2017 (CHF 9'108'000.00 en 2016).

. Tableau comparatif du flux de trésorerie

Le Boursier précise que ce tableau montre de quelle façon la trésorerie a été alimentée ou utilisée. Il indique que la différence constatée à fin 2017 provient de l'évolution des produits débiteurs, des créanciers et des investissements.

. Evolution de l'actif du bilan

Le Boursier signale que les débiteurs ont passé à CHF 3'014'000.00, le patrimoine financier n'a pas bougé, les actifs transitoires ont augmenté et le patrimoine administratif (investissements après amortissements) enregistre une diminution due à un subside reçu de l'Etat pour la route RC2b. Enfin, les « avances aux financements spéciaux » (918) correspondent au déficit des ordures ménagères qui doit être compensé l'année suivante.

. Evolution des passifs

Le Boursier indique que les engagements à terme ont diminué, les passifs transitoires ont augmenté et les fonds de réserve diminué. Par ailleurs, le capital a diminué du montant de l'excédent de charges.

. Informations et synthèse – poste 45 « ordures ménagères »

M. M. GOLAY, Municipal, rappelle que le budget 2017 a été élaboré en septembre 2016 et, qu'à l'époque, très peu d'éléments étaient connus.

Il indique que les chiffres de la déchetterie intercommunale (451) sont les totaux (revenus et charges) pour les trois Communes partenaires. Les charges 2016, à savoir CHF 283'000.00, concernent une période d'activité de six mois et, ramenées à un an, elles s'élèveraient à CHF 566'000.00. Les charges réelles 2017 totalisant CHF 513'000.00 donc une différence de CHF 53'000.00 ce qui représente une diminution de 9.5 %.

Les montants des charges indiquées sous le poste « ordures ménagères » (450), qui concernent uniquement Commugny, sont passés de CHF 510'000.00 à CHF 476'000.00.

M. M. JACCARD, Boursier, précise que la somme à refacturer aux Communes partenaires est de CHF 479'000.00 (Commugny (53.5 %), Chavannes-des-Bois (16.4%), et Tannay (30.1 %)).

La présentation ne suscite aucune remarque ou question.

Le Président donne la parole à Mme A. HESS, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Il la remercie puis ouvre la discussion tout en rappelant que celle-ci sera suivie de deux votes soit un 1^{er} sur l'adoption du rapport de gestion (10d)) et un 2^{ème} sur l'adoption des comptes (10e)). Ces deux approbations emporteront l'approbation du préavis n° 03/2018 intitulé comptes 2017.

Mme la Syndique fait savoir que la Municipalité souhaite revenir sur certains points du rapport de la Commission de gestion et donne lecture d'un « démenti et rectificatif concernant le point 3.5 du rapport de la Commission sur les comptes 2017 ». (Cf. Annexe 1 qui fait partie intégrante du procès-verbal).

Le Président, se référant au courrier reçu de la Préfecture relatif à la confidentialité, propose que le Conseil ne rentre pas dans un débat plus profond concernant ce point du rapport de la COGEST et ouvre la discussion sur les autres points.

Mme Danièle BRAUN demande pourquoi il est si compliqué d'obtenir des renseignements sur les « jetons de présence » des Municipaux (point 3.6)?

Mme la Syndique répond que ce sujet n'a pas à figurer dans le rapport de la COGEST car il ne concerne pas la comptabilité communale.

M. Jean-Pierre RODIEUX félicite la COGEST de son rapport qu'il trouve excellent, bien fait et clair. Il revient sur le point 4 « *prise en compte des recommandations des années précédentes et nouvelles recommandations* » et constate que la grille salariale ainsi que l'unification des baux et loyers sont cités depuis de nombreuses années. Il pense qu'il faut fixer un délai de liquidation pour ces deux points.

Il revient également sur le point 2 « *remarques sur l'exercice 2017* » et trouve normal de se réjouir lorsqu'un déficit est inférieur à celui qui était prévu. Néanmoins, après examen des rapports d'activité des sept dernières années il constate que:

- d'un résultat positif de CHF 1.3 millions en 2011 la Commune est passée à un résultat négatif en 2016.
- les réserves créées, de 1.8 millions en 2011, atteignent CHF 180'000.00 en 2017.
- les réserves dissoutes (CHF 110'000.00 en 2011) n'ont pas cessé d'augmenter.

- la part facturée par le Canton, qu'il qualifie de « rançon », est passée de CHF 4 millions en 2011 à CHF 7.18 millions en 2017.

Dès lors, au vu des tendances observées, il se demande si la Commune ne dégringole pas vers une hausse d'impôt ?

Mme la Syndique déplore que le Canton baisse ses impôts sans se soucier des Communes qui vont « trinquer » comme celles de Terre-Sainte. Elle confirme que les Communes réagissent, notamment à travers l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), mais qu'elles n'arrivent pas à se faire entendre du Canton. Par ailleurs, elles ne font pas le poids face à l'Union des Communes Vaudoises (UCV) qui regroupe toutes les Communes dont Lausanne et la couronne lausannoise. Malheureusement, elle craint que la charge cantonale continue à s'alourdir. Enfin, elle confirme que la Municipalité n'entend pas lâcher l'affaire.

M. J.-P. RODIEUX a l'impression qu'une redistribution parallèle se fait à côté de celle normale des impôts. Il regrette l'absence de défenseurs des problèmes locaux.

Mme la Syndique souligne que le district de Nyon totalise dix-neuf députés sur le total des cent cinquante pour tout le Canton.

M. J.-P. RODIEUX constate que les résultats de l'économie marchande sont publiés fin février/début mars et demande pour quelles raisons ceux de la Commune sont publiés si tard ?

M. M. JACCARD, Boursier, répond que :

- 1) derrière la Commune il y a des Associations qui, pour pouvoir boucler leurs comptes, dépendent d'informations qui proviennent de l'extérieur.
- 2) l'essentiel des impôts est généré par l'impôt sur le revenu des personnes physiques or ces recettes peuvent fluctuer.

M. J.- P. RODIEUX demande si la composition de la fortune (foncière, immobilière, actions, obligations, etc.) est connue?

M. M. JACCARD, Boursier, répond qu'il ne détient pas le détail de ces éléments. Il indique que beaucoup de bâtiments ont été vendus et que ces ventes ont généré des droits de mutation et une augmentation de fortune.

10 d)/e) Adoptions du rapport de gestion et des comptes 2017

Le Président rappelle qu'en adoptant le rapport de gestion 2017 et les comptes 2017 le Conseil approuve de fait le préavis n° 03/2018.

Le rapport de gestion 2017 est adopté à la majorité.

Le Président relève qu'en approuvant le préavis n° 03/2018 le Conseil donne décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion ainsi qu'au Boursier pour l'année 2017.

Le préavis municipal n° 03/2018 est accepté à l'unanimité.

Mme la Syndique et M. M. JACCARD, Boursier, présentent des projections sur 3 « familles-types » en cas de modification du taux d'impôt communal des personnes physiques (57 pts à 60 pts).

Toutes les données précitées feront l'objet de discussion avec la Commission des finances à la fin du mois d'août. (cf. présentation envoyée avec le procès-verbal).

M. René BRAUN aimerait savoir de combien s'accroîtrait la péréquation si l'impôt communal augmentait de trois points ?

Mme la Syndique déclare qu'il est difficile de répondre à cette question mais que le fait d'augmenter les impôts ne fait, normalement, pas grimper la péréquation.

M. R. BRAUN revient sur une méthode de calcul de la péréquation présentée par M. E. WEISSKOPF dans le cadre de la Commission des finances et pense qu'il est important de faire ce calcul, en partant du principe qu'il y ait un statu quo pour toutes les Communes du Canton, avant de prendre une décision en octobre

Le Président propose de traiter cette question lors de la prochaine séance du Conseil.

Pour M. M. JACCARD, Boursier, il est très difficile de savoir ce que le Canton va faire mais il faut s'attendre à une hausse. Par ailleurs, si la Commune avait utilisé le tableau mis à disposition sur le site du Canton, il est probable qu'il aurait fallu ajouter au final CHF 500'000.00 de charges. La Municipalité a décidé de ne pas les comptabiliser et d'utiliser ses réserves financières.

M. E. STAHL estime que la situation n'est pas satisfaisante et que les Communes ont le droit de savoir à quelle sauce elles sont mangées. Il pense qu'elles devraient taper sur la table et, si nécessaire, menacer de refuser de payer.

Mme la Syndique confirme que les Communes tapent du poing sur la table depuis des années. Elle pense qu'il n'existe, à ce jour, aucun Boursier ou Municipal en charge des finances, qui soit capable d'expliquer et de contrôler la facture qu'il reçoit. Enfin, elle estime que d'arrêter de payer n'est pas une bonne solution car il s'agit d'une obligation et qu'il faudrait verser des intérêts de retard.

Le Président suggère d'inviter un collaborateur du Canton pour expliquer la péréquation et répondre aux questions des Conseillers.

Mme la Syndique va se renseigner.

M. C. SCHULER pense qu'il faut garder en tête les éléments suivants :

1) la Commune figure au « top 3 » dans la structure des revenus médians de Suisse, ses comptes sont équilibrés, ses revenus et son capital sont relativement élevés. Il est donc fort probable que la péréquation continue à croître quel que soit le modèle. Dès lors, les questions à se poser sont plutôt à quelle vitesse et de quelle manière ?

2) il est important d'avoir une vision d'ensemble car la Commune fait partie d'un système plus grand à savoir le Canton qui connaîtra un avenir plus difficile du fait de la réforme des entreprises (RIE III). Les entreprises multinationales paieront un peu plus qu'avant mais l'essentiel des PME

significativement moins. Du fait de la taille de son tissu économique Commugny ne devrait pas être pénalisée. Par contre, tout le reste du Canton sera touché.

En conséquence, les Communes et les individus vont devoir payer plus. Il est donc important de choisir une approche par rapport au taux d'imposition. Dès lors, M. C. SCHULER pense qu'il serait effectivement utile d'inviter quelqu'un qui soit en mesure de donner des explications sur les grands mécanismes qui sont derrière tout cela et non pas simplement d'expliquer une technique de calcul. En effet, pour pouvoir faire un choix dans l'intérêt de la Commune il convient de connaître les perspectives des scénarios possibles ainsi que les grandes lignes du système.

11. REPONSE À LA PÉTITION REÇUE AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES À LA ROUTE DE L'ÉGLISE

Le Président rappelle que le Bureau du Conseil avait reçu une pétition dont les signataires s'inquiétaient des problèmes de la sécurité routière en relation avec la construction projetée d'immeubles derrière la laiterie et, principalement, à cause de la sortie du parking envisagée rue de l'Eglise.

Il précise que, considérant que cette pétition attirait l'attention sur des problèmes de sécurité à venir, le Conseil avait nommé une Commission ad hoc. Cette dernière avait conclu dans son rapport que, si la sortie du parking débouchait sur la route de l'Eglise, il y aurait, dans cette hypothèse, un réel problème de sécurité à cet endroit très fréquenté le matin par les usagers de cette route, dont le bus.

Conformément au Règlement la Municipalité répond à cette pétition et au rapport de la Commission ad hoc.

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui donne lecture d'un document intitulé « information suite à la réponse à la pétition déposée le 5 avril 2017 ». (cf. document joint à l'envoi du procès-verbal).

Le Président remercie la Municipalité pour cette réponse très complète et ouvre la discussion.

M. E. WEISSKOPF note que la Municipalité considère que la pétition, qui a été acceptée par le Conseil sous cette dénomination et pour laquelle une Commission ad hoc a été nommée, n'est pas considérée comme pétition par la Municipalité. Il demande confirmation de ce fait.

Mme la Syndique confirme que, selon le conseil juridique de la Commune qui a été consulté sur le sujet, le document reçu n'était pas une pétition, qu'il a été traité comme telle mais que juridiquement il n'aurait pas dû l'être.

12. MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER E. WEISSKOPF POUR AMENDER LE RÈGLEMENT COMMUNAL DU CONSEIL COMMUNAL DE COMMUGNY

Le Président passe la parole à M. E. WEISSKOPF pour informations complémentaires.

Celui-ci n'a rien à ajouter et demande à la Municipalité à quel stade de traitement se trouve le Règlement actuel amendé ?

Mme la Syndique fait savoir que l'amendement, voté en séance du 28 mars 2018, a été transmis au Service cantonal compétent (SCL) qui a validé l'idée. Une petite correction doit être apportée car celui-ci ne peut concerner que la partie nouvelle du texte.

La motion étant soutenue par au moins cinq Conseillers elle est prise en considération par le Conseil communal.

Le Président rappelle que la motion demande la création d'une Commission ad hoc de cinq membres chargés de présenter une nouvelle version du Règlement du Conseil communal et le renvoi à la Municipalité pour présentation d'un préavis. Donc le Président demande un vote, pour le renvoi de la motion à une Commission pour étude, établissement d'un rapport sur la prise en considération, entrée en matière ou non, ou transformation en postulat et le renvoi de la motion directement à la Municipalité qui effectuera une analyse.

La motion est renvoyée à la Municipalité avec deux voix contre et six abstentions.

La Commission ad hoc est constituée de :

Messieurs Emanuel WEISSKOPF, Cyrill SCHULER, Norbert KALTENRIEDER, Jean-Pierre RODIEUX et Martin HUBBLE.

13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président demande s'il y a des propositions individuelles.

13.1 Ecole – Installations anti-insectes

Mme Emmanuelle COULON trouve la présence d'appareils qui grillent les insectes dans le préau de l'École choquante tant au niveau pédagogique que écologique. Elle déclare avoir constaté que beaucoup d'insectes utiles étaient capturés (abeilles, bourdons, etc.) ceci de jour comme de nuit. Elle demande que la Commune fasse un geste en faveur de l'écosystème.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, répond qu'il n'a pas eu connaissance de la présence de ces appareils, qu'il se rendra sur place et qu'il répondra ensuite.

13.2 Sécurité des habitants et des usagers au chemin de la Dauphine

M. C. SCHULER souhaite attirer l'attention sur deux situations dangereuses en relation avec les quatre nouvelles constructions à savoir :

- 1) l'éventualité qu'un automobiliste perde la maîtrise de son véhicule et vienne s'encastrer dans le 1^{er} bâtiment situé juste dans un contour.

Il demande s'il est prévu d'installer une barrière de sécurité pour éviter qu'un fait semblable ne survienne ?

- 2) le rebord de la rampe d'accès au parking de la 2^{ème} maison pourrait s'avérer dangereux dans le cas où un cycliste croiserait un automobiliste.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, indique qu'un treillis vert sera posé pour remplacer la haie et qu'il fera barrière. Il précise qu'il n'est pas possible d'obliger quelqu'un à construire un mur autour de chez lui. Quant à la rampe en béton qui empiète sur le chemin de la Dauphine il se rendra sur place pour examiner le problème.

13.3 Sécurité routière et taille des haies

M. E. WEISSKOPF constate que certaines tailles ne sont pas faites correctement conformément au Règlement communal de Police (art. 29) et qu'il n'y a pas de suivi de la part de la Municipalité. Il demande pourquoi la Municipalité n'applique pas le Règlement et ne fait pas exécuter les travaux par les propriétaires?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, précise que cela n'est plus le cas et que, suite à l'engagement de nouveaux employés, la Municipalité envoie des courriers de rappel des règles aux habitants et organise des tournées de contrôle. Enfin, il signale que le délai fixé par le Règlement pour réaliser les tailles échoit le 31 août.

M. E. WEISSKOPF constate que cette situation perdure depuis des années. Il demande si quelque chose va être fait prochainement?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, confirme que les employés communaux ont pour mission de faire des annotations ainsi que des photos. La Municipalité reviendra sur le sujet avant décembre et donnera le nombre de lettres envoyées ainsi que le nombre de tailles forcées.

13.4 Mobilité douce – Chemin des Pins

M. R. BRAUN a observé que des véhicules circulent à cet endroit apprécié des promeneurs. Il demande à la Municipalité d'organiser des contrôles sur ce chemin le samedi

Mme la Syndique indique que des mesures ont été faites et qu'elles sont révélatrices de ce fait. Néanmoins, la Municipalité n'a pas les moyens d'amender les contrevenants. Elle contactera la Gendarmerie pour discuter des démarches à entreprendre.

M. Guillaume GILLIERON confirme que la Gendarmerie fait déjà des contrôles mais qu'ils n'ont aucun effet sur la circulation à cet endroit.

13.5 Séance d'information sur l'Aménagement du territoire

M. R. BRAUN, Président de la Commission pour l'aménagement du territoire, demande à la Municipalité s'il est possible qu'elle renouvelle l'expérience de l'année dernière et qu'elle présente les projets d'aménagements à venir dans la Commune à la Commission ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, prend note de cette demande.

13.6 Route de Coppet – marquage

M. E. STAHL signale l'absence d'une ligne centrale.

M. M. GOLAY, Municipal, indique qu'il n'est pas prévu d'en faire une car cela ne se fait plus.

13.7 Parking de l'école

M. E. WEISSKOPF signale qu'il a dénombré jusqu'à huit voitures avec plaques françaises dans ce parking. Il souhaite que le stationnement soit limité à quatre heures comme cela était le cas auparavant.

Mme la Syndique précise que la Municipalité a voulu aller trop vite et qu'elle a dû retirer les panneaux dans l'attente de l'acceptation d'un règlement.

Mme F. DECURNEX GONZALEZ confirme avoir observé des personnes qui laissent leurs véhicules et prennent le bus.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

Le prochain Conseil communal aura lieu le

mercredi

10 octobre 2018, à 20h15

La séance est levée à 22h30.

Le Président

La Secrétaire

Thierry DEHAYNIN

Mireille SCHICK